

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE QUARTIER DE LA BERGERE DU 12 octobre 2018

Animaient la réunion

Serge MULLER, conseil municipal délégué à la démocratie locale, référent du quartier La Bergère

Régis BRASSEUR conseil municipal, co-président du conseil de quartier

Michel SEGUIN, secrétaire du conseil de quartier

17 personnes étaient présentes

Stéphane SAVARY, co-président, était excusé

1. SOLIDARITE – SANTE / Présentation par Serge MULLER

SOLIDARITE

Pour ce qui concerne la solidarité, le travail est réalisé à partir de l'analyse des besoins sociaux réalisée en octobre 2017 à partir de chiffres de 2014

Point sur la composition de la population de Beauchamp

8733 habitants dont 3 540 ménages et 1 030 personnes seules

1 060 couples sans enfant

1 030 couples avec enfants

270 familles monoparentales

Pour les plus de 60 ans

2 400 personnes de plus de 60 ans

60 -74 ans : 1 580

75 – 84 ans : 600

Plus de 85 ans : 270

Dans 10 ans, la population de plus de 60 ans augmentera de plus de 500 personnes.

Il s'agit donc d'adapter une politique pour les seniors.

Par ailleurs, 600 personnes de plus de 60 ans vivent seules.

Pour la situation économique

960 personnes vivent avec moins de 1 200 € par mois dont 600 ont un revenu inférieur à 1000 € par mois (sur ces 600 personnes : 230 ont plus de 60 ans dont 100 ont 75 ans et plus)

Pour le logement

88% de plus de 65 ans sont propriétaires et à domicile.

90% des personnes âgées ont des logements sous occupés, avec parfois la difficulté de l'entretien.

Il faut mener une réflexion sur notre rôle auprès des personnes en difficulté dans le quartier. Il faut encourager les gens à ne pas s'isoler, à sortir de chez eux.

Pour les anciens penser à l'attention et à l'aide du voisin. Il faudrait réfléchir à la mise en place d'un parcours résidentiel (privé, social, résidences intergénérationnelles, Epahd...).

Pour les jeunes

Les 11-24 ans représentent 1 471 jeunes soit 16% de la population

700 jeunes ont entre 18 et 24 ans

Pour les 20-24 ans, seulement 17 jeunes ont un logement sur Beauchamp dont 7 vivent seuls et 10 en couple.

La ville n'est pas attractive car il n'y a pas assez de logements adaptés. Les activités culturelles et sportives qui existent coûtent cher et ne sont pas assez diversifiées pour ce public particulier.

Suite à l'analyse des besoins sociaux, deux thématiques ont été retenues :

- La dépendance des personnes âgées, notamment l'isolement des personnes âgées vivant à domicile.
- En 2019, l'autre préoccupation politique sera à mener pour les jeunes adultes : comment favoriser leur installation.

Le Centre Communal d'Action Sociale met en place la politique sociale de la ville.

Il réalise un travail de fond : quelques exemples pour l'année 2017

- Mise en place d'ateliers toute l'année : Informatique - Mémoire - Equilibre en mouvement - Prévention piétons et code de la route – Lutter contre les arnaques - Bien chez soi
- Une sortie le 19 juin à France miniature et une autre prochainement à l'aquarium de Paris.
- Le plan canicule a bien fonctionné cet été auprès des 50 personnes inscrites
- Beauchamp Estival au parc arboré : il a connu un fort succès avec environ 250 participants par jour.
- Sorties familiales pendant l'été : 88 personnes ont pu partir à Hérouval (parc de loisirs) et une journée à la mer (Dieppe).
- Partenariat en cours avec l'organisme qui s'occupe des chèques vacances pour public fragile et seniors.
- La semaine bleue qui a eu lieu du 8 au 13 octobre avec la signature officielle de la charte du Bien vieillir.
- Semaines de la parentalité pour la petite enfance : du 7 au 21 Novembre 2018
- La mise en place d'un pôle handicap/santé est en cours
- Logement Social : 1300 demandes en cours pour un logement social avec pour premier choix Beauchamp
- Dans le cadre du dispositif RSA : 153 personnes sont accompagnées par le CCAS
- Portage de repas : 40 personnes en bénéficient (11 000 repas distribués par an)
- Des liens sont tissés avec les bailleurs sociaux de la commune : une réunion est prévue début novembre avec les résidents de Nungesser et Coli et l'Oiseau Blanc en présence du représentant du Bailleur.
- Instruction et suivi des domiciliations pour les personnes sans domicile fixe
- Le café des aidants (voir brochure distribuée) : se déroule le 3^{ème} jeudi de chaque mois à la bibliothèque de Beauchamp avec la présence d'un psychologue et d'un travailleur social. Dix séances sont déjà planifiées.
- Le petit bus : fonctionne avec 5 conducteurs bénévoles pour les déplacements des personnes qui le souhaitent, et qui doivent s'inscrire auprès du CCAS au moins 48h à l'avance. Il est prévu l'achat d'un nouveau petit bus mieux adapté aux personnes à mobilité réduite. L'actuel sera alloué au service périscolaire.
- Repas de Noël : le 2 Décembre 2018, pour les plus de 65 ans, sous condition d'être préalablement inscrits.
- Livraison des Colis de Noël pour les plus de 70 ans, désormais sans condition de ressources

Le foyer Eugène Robin

36 résidents autonomes sont logés avec un loyer modéré, avec une restauration proposée sur place.

Un nouveau directeur a été nommé, qui ne loge pas sur place, contrairement à l'ancienne directrice. Des astreintes téléphoniques ont été mises en place et un agent est logé sur place (astreinte une semaine et week-end sur deux).

Tous les résidents disposent d'un dispositif d'urgence pour appeler en cas de problème.

Les huisseries ont été refaites durant l'été. D'ici la fin de l'année, des travaux de mise en sécurité du portail et de la porte d'entrée seront effectués.

Développement d'activités et d'animations avec prochainement la réhabilitation d'un logement 3 pièces en espace convivial. Il s'y réalise des rencontres intergénérationnelles (moments de partage, après-midi crêpes..).

SANTE

Pour ce qui concerne la santé, elle a pour base de travail le retour des enquêtes réalisées auprès des professionnels par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et l'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS).

Par ailleurs, les Beauchampois ont été également interrogés et nous avons eu 135 retours de l'enquête parue dans le Beauchamp Infos.

Depuis 2010, on assiste à une baisse du nombre de médecins spécialistes (dentistes, kiné, ...) et généralistes qui partent à la retraite ou quittent la commune pour une ville avoisinante ou hors du département.

A Beauchamp, il ne reste que 4 médecins généralistes dont la moyenne d'âge est de près de 60 ans. En 2016, 30 000 actes ont été réalisés : soit 4,2 par personne alors que la moyenne est de 3,5 dans l'île de France.

La commune soutient l'accueil de nouveaux médecins. Dans un premier temps modification du local de l'ancien restaurant le San Sergio avec trois bureaux pour y installer en priorité des médecins généralistes avec une aide de la commune qui portera une partie du loyer.

A moyen terme, la création d'une maison médicale ou 2/3 cabinets avec 3/4 spécialistes sera examinée dans les prochains équipements en centre-ville.

Le départ du cabinet des spécialistes à Taverny et le nombre des infirmières trop faible sont des éléments à prendre en compte.

Action au niveau du Val Parisien avec la mise en place de bourses pour les internes en médecine durant 3 ans moyennant une installation sur une commune de l'agglomération.

Pas d'EPAHD sur la commune de Beauchamp actuellement.

Il est rappelé que la Municipalité en intégrant la santé dans le projet d'aménagement urbain et une diversité de logements (privé, social, accession à la propriété) permettant notamment aux jeunes de pouvoir s'installer devrait développer l'attractivité du territoire pour les professions médicales.

La difficulté des jeunes pour se loger et la sous-occupation de logements par les personnes âgées amènent à se poser la question de la colocation (elle se pratique à Paris mais pas seulement).

LES PROJETS DU QUARTIER BERGERE

→ Fête des voisins, à continuer l'an prochain entre la cité Bergère, la cité Castor et l'allée Claude Monet. il s'agit de voir avec les riverains de ces trois lieux pour l'organisation. Les autres quartiers réfléchissent aussi à ce genre de réunion et proposent une matinée consacrée au nettoyage puis l'après midi un rassemblement du quartier sous une forme à définir : jeux, apéro dînatoire...

→ Pour le passage Chopin, viabiliser le chemin, élargir l'ouverture côté chaussée Jules César (et rajouter quelques parterres de fleurs). Le souci c'est que ce chemin est une propriété privée qui appartient à monsieur AMEDURI, il faut son accord.

→ Déjections canines, prévoir des panneaux avec présentoirs de sacs, rappelant la civilité de chacun à respecter la propreté des trottoirs et des espaces verts.

→ Une proposition est faite pour recycler les canettes et bouteilles en plastique sur un système déjà mis en place en Finlande et en Suède avec un avaleur broyeur (emplacement à trouver) qui comptabilise vos déchets récupérés et remet en échange des remises d'achats chez les commerçants et les supermarchés.

→ La société TRI ACTION propose qu'une partie des déchets verts soit traitée en local au niveau des communes pour du compost. Une opération est prévue le 8 décembre au bois de Pontalis où sera installé un broyeur. Les particuliers apporteront leurs branchages et en échange ils repartiront avec un sac de broyat et un sac de compost.

→ Concernant la mutualisation du coût de l'élagage des arbres et de la lutte contre les chenilles processionnaires la commune ne peut pas faire l'appel d'offre d'une société pour les habitants demandeurs, il faudrait créer une structure indépendante pour traiter cet appel d'offre. Un appel aux habitants volontaires sera lancé prochainement.

LES RETOURS SUR CE QUI A ETE FAIT, PAS FAIT, ET RESTE A FAIRE

- Stationnement, une ligne jaune a été matérialisée en haut de l'avenue Gambetta
- Installation d'un miroir à l'angle du chemin de la Butte de la Bergère et de l'avenue Gambetta non retenue pour son manque d'efficacité et de visibilité, reste le souci de la numérotation inversée des ces deux voies avec le stationnement alterné.
- Descente de la Chaussée Jules César vers le collège, les gens remarquent qu'il y a toujours une vitesse excessive des véhicules. Que peut-on faire avant qu'il n'y ait un accident à cet endroit à fort passage de collégiens à pieds, à patinette et à vélo. Une limitation à 30km/h?
- Le scooter attaché à un panneau au rond point de l'entrée de la zone industrielle et du collège est certainement un véhicule volé, avant quelqu'un n'ait des idées saugrenues il serait préférable de le retirer de là.
- Suite à l'inondation au printemps côté avenue Gambetta et chemin de la Butte de la Bergère, le SIARE a procédé au bouchage en béton d'une buse a priori inconnue de tous les services (commune, SIARE, SNCF) qui a laissé passé des flots d'eau normalement retenus au niveau de la mare de Beauchamp, de l'autre côté de la voie ferrée sur la commune de Pierrelaye. Labâche mise en 2008 était défectueuse.. Officiellement ce bassin d'eaux pluviales « la mare de Beauchamp » évacue les eaux vers les bassins avals de la Zone Industrielle via une canalisation sous le chemin de la Butte de la Bergère. En cas de saturation il y a débordement. La solution est d'avoir une autre canalisation avec un by-pass direct de l'autre côté de la voie ferrée.

Pas d'autres questions posées

PROCHAINE REUNION le vendredi 1^{er} février 2019 à 20h30